



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats de transition professionnelle

Question au Gouvernement n° 1249

Texte de la question

EXTENSION DU CONTRAT DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Marc Laffineur. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi.

La France, comme le reste de l'Europe, subit la crise mondiale qui est d'une ampleur sans précédent. Le Président de la République, le Gouvernement, vous-même, vous battez avec une énergie exceptionnelle pour préserver le plus grand nombre possible d'emplois. De nombreux territoires sont très touchés. Ainsi dans le Segréen, comme je l'ai encore constaté cette semaine, des centaines d'emplois sont menacés, notamment dans le secteur automobile.

Face à cette situation, il est crucial d'innover en permanence. C'est ce qu'ont fait le Président de la République et le Premier ministre en créant le contrat de transition professionnelle qui permet à un salarié licencié de suivre pendant douze mois un parcours de transition, avec des périodes de formation pour mieux s'adapter à son environnement économique, tout en lui assurant une allocation égale à 80 % du salaire brut moyen des douze derniers mois.

Le Président de la République a annoncé hier que cinq nouveaux bassins d'emploi allaient bénéficier de ce contrat de transition professionnelle et qu'il serait étendu dans six autres, notamment dans le Segréen.

Monsieur le secrétaire d'État, merci de vous être battu pour obtenir ce résultat. Pouvez-vous nous dire de quels moyens bénéficieront les bassins d'emploi et quelles aides seront apportées aux salariés dans le cadre de ce contrat ? *(Quelques applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi.

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État chargé de l'emploi*. Monsieur Laffineur, je veux d'abord saluer votre investissement dans ce dossier puisque vous avez été de ceux qui, aux côtés de Jean-Louis Borloo, ont lancé l'initiative du CTP puis ont participé à son développement.

Hier, le Président de la République, avec Christine Lagarde, a annoncé une nouvelle étape dans l'extension de ces contrats. Ils couvrent désormais cinq nouveaux bassins d'emploi, à savoir Auxerre - et, je le dis pour Marie-Louise Fort, le territoire de Joigny -, Dreux, les Mureaux et Poissy, Saint-Quentin, territoire à propos duquel les élus, notamment Xavier Bertrand et Pierre André, nous avaient alertés, et la vallée de l'Arve.

M. Maxime Gremetz. Et Amiens ?

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État*. De plus, dans six bassins où il était déjà en application, dont celui de Segré, le CTP est étendu pour englober l'ensemble des territoires en souffrance.

En effet, sur ces territoires, les difficultés se concentrent. Le chômage y a monté plus vite, l'emploi industriel est plus menacé, la reconversion plus difficile. Souffrant plus, ils ont besoin de plus d'attention. Notre objectif est de déployer ce dispositif avant l'été, afin qu'il puisse être opérationnel dès juin pour ceux qui en auront besoin.

En pratique, le CTP assure une indemnisation de 100 % pendant un an à ceux qui ont été licenciés par des entreprises de moins de mille salariés. Ils bénéficieront aussi d'un véritable accompagnement sur mesure, avec un conseiller qui écoutera leur projet pour les aider à prendre un nouvel élan après cette période difficile. Enfin, ils pourront suivre une véritable formation leur permettant de se réorienter en direction des métiers qui peuvent recruter.

Au-delà du contrat de transition professionnelle, nous pensons à tous ceux qui, sur tout le territoire, se trouvent

en situation difficile. C'est pour cela que, avec les partenaires sociaux, nous avons également amélioré la convention de reclassement personnalisé. Ainsi, nous prenons en compte les salariés sur tout le territoire, tout en portant attention à ceux qui, comme dans le Segréen, souffrent plus qu'ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Marc Laffineur](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1249

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 mai 2009